



Conseil de quartier de Chatillon

Le 18 Novembre 2016

Principaux points évoqués

Rappel : L'adresse mail des conseils de quartiers est utilisable pour les problèmes rencontrés au quotidien.

1/ Information sur le projet du City Park et du parking Meder

Le projet d'aménagement du parking concerne la partie du Boulevard Meder, du carrefour avec la rue Carnot à la crèche Olympe de Gouge. Il a pour objectif une réduction de la vitesse de circulation, la mise à disposition de places de stationnement, l'intégration de démarches HQE (espaces verts, gestion des flux de piétons, accessibilité PMR du domaine public). Aussi, une attention particulière est portée sur la maîtrise des coûts de construction et l'intégration de ce projet dans le programme de voirie de l'Agglomération Grand ORLY Seine Bièvres.

Le projet nécessite la négociation d'acquisition de biens fonciers appartenant à la SNCF. En cas de refus, le projet sera adapté et présentera une offre de stationnement longitudinale.

Le projet de construction d'un City Stade a pour but de fournir une offre de loisirs et de sport au quartier de Chatillon, de construire un équipement identique à celui proche du gymnase Léo-Lagrange (coteaux de l'Orge). Il veille à limiter les nuisances sonores liées aux jeux dans le city stade (pas d'éclairage nocturne) et à intégrer des démarches HQE, respectueuses de l'environnement.

2/ Informations sur l'enquête concernant le stationnement aux abords de la RN7

Les problèmes de stationnement (stationnement sauvage, manque de places,...) aux abords de la RN7 sont récurrents et fréquemment soulevés par les riverains.

La Ville a donc réalisé, avec le bureau d'étude Egis, un diagnostic complété par une enquête qualitative (questionnaire) afin d'identifier les problèmes, la nature des besoins et de trouver des pistes d'amélioration concernant les conditions de stationnement.

Le questionnaire a été distribué sur la RN7 et dans les rues alentours (rue Victor Basch, rue Robelti, rue St Pierre, rue Argot, rue Carnot, rue de Seine, rue du Pont d'Antin, rue Piketty, rue Francoeur, avenue des Castors, avenue Brossolette, avenue Roland, boulevard Husson, rue de l'Etang, avenue de Joinville, avenue Toussaint Cauro, chemin des Prés, avenue des Gentils, avenue Madeleine, avenue Gabriel Jaillard, rue de Savigny, ...).

Le questionnaire avait pour but d'identifier :

- Les moyens de transports utilisés par les employés et clients des établissements présents dans la zone d'étude (transports en commun, véhicules personnels).
- Le nombre, la nature (différentes catégories de stationnement : sur la RN7 ou les rues adjacentes, dans un parking privé, au PIR) et la durée des stationnements des employés et des clients.
- La localisation des places de stationnement utilisées pour les livraisons, la durée de stationnement ainsi que la fréquence quotidienne des livraisons.

CT – 20/12/2016

- La location de places de stationnement à la Mairie.
- La volonté des commerçants ou établissements de louer davantage de places de stationnement.
- Les problèmes de stationnement identifiés par les établissements.
- Les suggestions en matière de stationnement des établissements.

Des réunions de restitution ont eu lieu début décembre et ont permis de présenter et de choisir les solutions qui seront mises en place. Deux propositions ont été faites :

- La mise en place d'une zone bleue permettant un stationnement d'1h30, du lundi au samedi, de 8h à 20h, sur la RN7 et les rues alentours. Il est prévu la distribution d'un badge par foyer habitant la zone d'étude autorisant le stationnement (4 euros par an, à retirer à la PM). En complément de ce stationnement ponctuel, on rappelle que le stationnement de longue durée sera possible au PIR et dans les parkings à ciel ouvert comprenant 380 places.
- La seconde proposition visait la mise en place d'une zone bleue dans les rues alentours en excluant la RN7 et reprenait la distribution de badges aux riverains permettant le stationnement.

Suite à la consultation des riverains de la zone d'étude, c'est la première solution qui a été retenue.

3/ Point sur l'aire de jeux Jacques Louis Larue

Une pétition concernant les nuisances sonores liées aux jeux d'enfants dans l'aire de jeux de l'îlot Meder/Jacques Louis Larue a été signée par environ 70 personnes.

Les nuisances sonores liées aux jeux d'enfants sont antérieures à la construction de l'aire de jeux. Plus précisément, des nuisances liées jeux de ballons ont été constatées et suivies de la construction de l'aire de jeux pour les limiter et de la mise en place d'un arrêté municipal pour les interdire, le 24 Mai 2016 (n°2016-193), affiché dans l'aire de jeux de l'îlot.

Le terrain central de l'îlot Meder/Jacques Louis Larue où se trouve l'aire de jeux est la propriété de la SNI, 3F et Osica et de la copropriété. Transports Réunis est propriétaire des voies d'accès vers l'aire de jeux depuis les rues extérieures. Toute modification du terrain central ou de l'aire de jeux suppose une décision des co-proprétaires. En tant que médiateur, la Ville organise une réunion sur site avec les habitants et les bailleurs afin de mieux saisir les dysfonctionnements et de trouver des pistes d'amélioration.

4/ Tour d'horizon des préoccupations des habitants

- Manque d'entretien du souterrain sous la RN7. Après signalement, l'UE de l'EPT responsable de son entretien interviendra.